

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE (APP)

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : le 6 juin 2016 (**mise à jour 29 janvier 2020**) **Numéro de l'avis :** 06/2016

Objet : Terminal Lynn, postes d'accostage n° 1, 2 et 3 (auparavant 4, 5 et 6)

Secteur : Port de Vancouver (Colombie-Britannique)

Détails : Exigences de remorquage relatives à l'accostage et à l'appareillage de navires en fonction de la puissance de traction nominale

Lignes directrices :

1. À quai du côté bâbord ou tribord, aucun propulseur d'étrave

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
151 à 180 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	
		> 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 40 t	
		> 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 40 t	
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		
181 à 210 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	2 x 30 t	
		> 20 nœuds	2 x 30 t	1 x 30 t + 1 x 40 t
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	2 x 40 t	
		> 20 nœuds	1 x 40 t + 1 x 50 t	
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		

2. À quai du côté bâbord, propulseur d'étrave de 1500 HP fonctionnant à 100 % de capacité

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
181 à 210 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 30 t	1 x 30 t
		> 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	2 x 30 t
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	1 x 30 t + 1 x 40 t
		> 20 nœuds	2 x 30 t	1 x 30 t + 1 x 50 t
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		

3. À quai du côté tribord, propulseur d'étrave de 1500 HP fonctionnant à 100 % de capacité

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
181 à 210 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	1 x 30 t
		> 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 40 t	1 x 30 t
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 40 t	1 x 20 t + 1 x 30 t
		> 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 50 t	1 x 30 t + 1 x 40 t
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		

4. À quai du côté bâbord, propulseur d'étrave de 2500 HP fonctionnant à 100 % de capacité

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
181 à 210 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 30 t	1 x 30 t
		> 20 nœuds	1 x 30 t	1 x 30 t
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	1 x 10 t + 1 x 40 t	1 x 20 t + 1 x 40 t
		> 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 40 t	1 x 30 t + 1 x 50 t
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		

5. À quai du côté tribord, propulseur d'étrave de 2500 HP fonctionnant à 100 % de capacité

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
181 à 210 m	0 à 1 nœud	0 à 20 nœuds	1 x 30 t	1 x 30 t
		> 20 nœuds	1 x 40 t	1 x 30 t
	1 à 2 nœuds	0 à 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 40 t	1 x 10 t + 1 x 40 t
		> 20 nœuds	1 x 30 t + 1 x 50 t	1 x 20 t + 1 x 40 t
	> 2 nœuds	Si la vitesse du courant est supérieure à 2 nœuds, les décisions sont à la discrétion du pilote.		

Remarques :

1. Tous les remorqueurs servant à faciliter l'accostage de navires doivent détenir des certificats indiquant la puissance de traction nominale en tonnes métriques.
2. Les exigences relatives au remorquage feront l'objet d'un examen annuel réalisé par l'APP.
3. Dans tous les cas, les décisions seront à la discrétion du pilote selon les conditions météorologiques, l'état de la mer, le courant prévu, la crue, le tirant d'eau, les caractéristiques manœuvrières, la capacité des défenses du poste d'accostage, l'espace disponible et l'historique mécanique du navire.
4. L'espace d'accostage qu'offre la configuration de remorqueurs est limité.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'APP à l'adresse suivante : mo-om@ppa-app.gc.ca.

Brian Young
 Directeur des opérations maritimes